

Nouméa le 01/03/2022

Note d'information :

Objet : Attestations fiscales à récupérer au CPVC

Avis aux adhérent(e)s, aux délégués, aux responsables syndicaux,

Le CPVC vous informe que les attestations fiscales 2021 sont désormais disponibles.

Vous pouvez les récupérer soit directement au bureau du CPVC à l'USOENC, soit par mail à l'adresse suivante : cpvc.usoenc@usoenc.nc

RAPPEL

Les dates limites de dépôt définies pour la campagne 2021 sont :

- Mardi 17 Mai 2022 pour les résidents de la commune de Nouméa.
- Mardi 24 Mai 2022 pour les résidents des autres communes de Nouvelle-Calédonie.
- Jeudi 30 Juin 2022 pour les non-résidents.

Vous remerciant de votre compréhension,

Le Service CPVC,